



Conversion du réseau d'Inukjuak à l'énergie renouvelable

**Présentation à la Régie de l'énergie
30 octobre 2019**

R-4091-2019 - HQD-4, document 1

Conversion des réseaux autonomes

Une priorité d'Hydro-Québec

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020
Voir grand avec notre énergie propre



 **Hydro Québec** | MIEUX FAIRE
chaque jour

« NOUS PARTICIPERONS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC EN AUGMENTANT LA PUISSANCE DE NOS INSTALLATIONS HYDROÉLECTRIQUES ET EN CONVERTISSANT LES RÉSEAUX AUTONOMES À DES SOURCES D'ÉNERGIE PLUS PROPRES ET MOINS CHÈRES »

Aspect – Contrat d'approvisionnement

Un projet gagnant pour tous

Conversion du réseau autonome d'Inukjuak

Le Projet Innavig

Approvisionnement en électricité à partir d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau située sur la rivière Inuksuak

- ⇒ Conversion des systèmes de chauffage de l'eau et des espaces des clients résidentiels
- ⇒ Nouveau tarif d'électricité biénergie pour les clients résidentiels

Clientèle visée : 734 abonnements résidentiels

- 80 % détenus par l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK)
- 5 abonnements privés
- Autres : institutions (Commission scolaire Kativik, Administration régionale Kativik, Régie régionale de la santé et des services sociaux)



Conversion du réseau autonome d'Inukjuak

Le Projet Innavik (suite)



- ✓ Projet de la communauté
- ✓ Partenariat corporation foncière Pituvik et Innergex (50/50)
- ✓ Opportunités de développement économique



- ✓ Fiabilité de l'alimentation assurée par une centrale thermique de réserve
- ✓ Jumelée aux systèmes de chauffage biénergie télécommandés par le Distributeur



- ✓ Réduction importante de la dépendance aux combustibles fossiles pour la production d'énergie électrique et thermique
- ✓ Réduction des émissions de GES d'environ 700 k tonnes sur 40 ans



- ✓ Réduction des coûts du Distributeur de 21 % (avantage économique)
- ✓ Réduction d'environ 30 % de la facture énergétique globale des clients résidentiels (seuil de 40 kWh/j)
- ✓ Clauses de pénalité dans le Contrat

Le Projet Innavik répond fortement aux 4 critères du Distributeur pour la réalisation des projets de conversion

Conversion du réseau autonome d'Inukjuak

Analyse économique

M\$ act. 2019	Statu quo	Projet Innavik	Écart	
Investissements	42	48		
Centrale diesel actuelle	2	1		
Nouvelle centrale diesel	37	28		
Réseau de distribution	3	14		
Télécom	-	5		
Charges	220	221		
Centrale diesel actuelle	8	7		
Nouvelle centrale diesel	10	5		
Télécom	-	3		
Exploitation	7	5		
Diesel	195	36		
Électricité (Contrat)	-	164		
SOUS-TOTAL	262	269		
Revenus additionnels	-	-62		
TOTAL	262	207	-55	-21%

Avantage économique de 55 M\$ actualisés 2019 *

- Advenant une plus forte hydraulité qu'envisagée, opportunités pour le Distributeur d'acheter cette énergie au prix de la 1^{re} tranche d'énergie du tarif DN
- Opportunités de ventes additionnelles pour le Distributeur grâce à la disponibilité de volumes d'énergie renouvelable
- Suivi de l'évolution du contexte énergétique du village et des technologies, pour identifier les pistes d'optimisation (production, stockage, offre tarifaire à la clientèle CI et autres)

* Seuil de la 1^{re} tranche d'énergie à 40 kWh/jour

Sources : décision D-2019-130 et pièce B-0019, page 55

L'analyse démontre que le contrat d'approvisionnement procure un gain économique significatif pour le Distributeur

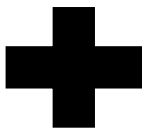
Aspect – Fixation d'un tarif

Un tarif globalement avantageux pour le client

Conversion du réseau autonome d'Inukjuak

Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak

Composantes
du tarif



Mêmes principes que pour les autres tarifs domestiques

- Équité, efficacité, cohérence, simplicité et stabilité

Frais d'accès au réseau, 1^{re} tranche d'énergie et facturation de la puissance

- Composantes identiques et même évolution que celles du tarif DN

Prix de la 2^e tranche d'énergie

- Fixé à l'équivalent du prix du mazout
 - Au 1^{er} décembre 2022, prix équivalent à la moyenne du prix du mazout au Nunavik des saisons 2020-2021 et 2021-2022, excluant les taxes, selon le relevé hebdomadaire des prix du mazout léger de la première semaine de mars 2022
- Évolution à l'IPC
 - prévisibilité, stabilité, cohérence avec l'indexation du prix de l'électricité du Contrat

Conversion du réseau autonome d'Inukjuak

Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak (suite)

**Volet
biénergie**



Permutation d'une source d'énergie à l'autre téléc commandée par Hydro-Québec en fonction de la production de la centrale hydroélectrique

Si chauffage électrique en périodes de restriction

- Facturation de toute la consommation au prix dissuasif du tarif DN



**Autres
mesures**



Suspension des frais spéciaux de raccordement pour les clients résidentiels biénergie, applicable au 1^{er} avril 2020

Abolition du PUEÉ pour la clientèle résidentielle – Transition sur 7 ans

Application du tarif domestique biénergie à partir de la mise en service de la centrale hydroélectrique prévue en décembre 2022

**Gagnant pour la population d'Inukjuak,
pour le Distributeur et,
par conséquent, l'ensemble des Québécois**